

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Septembre 2022

PRESENTS : PLA B – CARQUET M – TOULZA N – BONNET M.J – CHARLEUX D – PREVOT K – GUIRAUD V – LIGNERES O – MIGNARD C – FORTUNE M

REPRESENTES : VARSABA B – GERVASI A

EXCUSES : ADRAGNA J – DOMERGUE C – VILLELLAS F

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET M-José.

1 – PARTICIPATION AU JOUR DE LA NUIT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation à participer, reçue pour l'évènement « Le Jour de la Nuit », qui aura lieu le samedi 15 octobre 2022.

Cet évènement d'ampleur nationale, a pour objectif de renseigner le grand public, mais aussi les décideurs politiques, sur les enjeux de la pollution lumineuse à travers notamment l'organisation d'une extinction totale ou partielle de l'éclairage public.

Il est rappelé que la pollution lumineuse est très présente et se révèle être néfaste à plusieurs niveaux :

- Impact sur les écosystèmes mais également sur la santé humaine.
- Gaspillage énergétique et économique non négligeable (18 % de la consommation d'énergie communale).
- Création d'un halo lumineux au-dessus des villes empêchant l'observation du ciel étoilé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer à l'évènement « le jour de la nuit », le samedi 15 octobre 2022 en éteignant l'éclairage public de la commune.

2 – ELAGAGE DES PLATANES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par l'EURL L'ami des saisons pour l'élagage des platanes de la commune.

Cette proposition porte sur l'élagage de 75 platanes en tête de chat, ainsi que l'évacuation des végétaux et fait ressortir une dépense de 6 000 € HT, soit 7 200,00 € TTC.

Le devis de l'EURL L'ami des saisons est accepté à l'unanimité.

3 – CLIMATISATION CANTINE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé par la SAS ELEC REUIL Cédric, pour l'installation d'un climatiseur réversible de marque MITSUBISHI dans la salle utilisée pour la cantine scolaire.

Il expose que cette pièce est seulement équipée d'un radiateur électrique et que les enfants souffrent de la chaleur en période estivale.

Le devis proposé fait ressortir une dépense de 1 932,56 € HT, soit 2 319,07 € TTC.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – LOYER LOGEMENT COMMUNAL MEUBLE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le logement communal situé au 6 Avenue des Ecoles, a été entièrement meublé, afin de pouvoir accueillir gracieusement une famille d'Ukrainiens. A la suite de cet aménagement cette famille a quitté le village. Il convient donc de fixer le prix du loyer de cet appartement afin de le mettre à la location en tant que meublé, sachant que la location était auparavant de 380 €/mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer du logement communal situé 6 Avenue des Ecoles à 400 €/mois.

5 – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de renouveler le contrat aidé mis en place pour exercer les fonctions d'assistante maternelle à raison de 20 H par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois renouvelable, à compter du 1^{er} décembre 2022.

L'Etat prendra en charge 40 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

6 – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL :

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de renouveler le contrat aidé mis en place pour exercer les fonctions d'adjoint technique, à raison de 28 H par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois renouvelable, à compter du 10 novembre 2022.

L'Etat prendra en charge 40 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

7 – REPARATION HORLOGE COMMUNALE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le prestataire responsable de l'entretien de l'horloge communale nous informe du fait que celle-ci est en panne et n'est pas réparable en l'état actuel des choses.

L'électrification du système serait la seule possibilité de remise en marche et l'horloger nous propose d'établir un devis, afin de chiffrer le coût de ces travaux.

Dans ce contexte, il sera également nécessaire de demander un devis pour que l'horloge puisse être branchée sur le réseau électrique communal.

Monsieur le Maire propose de faire chiffrer tous ces travaux afin de réhabiliter l'horloge, patrimoine de notre village.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

8 – ASSURANCES BATIMENTS ET VEHICULES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les propositions d'assurances des véhicules et des bâtiments communaux de la société SMACL Assurances, filiale du Crédit Agricole.

Cette proposition, pour l'ensemble de la flotte de véhicules et les bâtiments communaux s'élève à une cotisation annuelle de 8 154 €.

Monsieur le Maire précise que le coût global des assurances pour l'année 2021 s'est élevé à la somme de 19 681 € et qu'actuellement la commune est couverte par AXA et GROUPAMA.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire toutes les assurances de la commune auprès de la société SMACL Assurances.

9 – TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS « LES PITCHOUS » :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il avait été décidé d'ouvrir l'accueil de loisirs de la commune, le mercredi toute la journée, avec un tarif unique pour toutes les familles.

Les services de la CAF, suite à la convention d'accompagnement signée avec la commune, nous imposent de mettre en place différents tarifs en fonction du montant du quotient familial de chaque famille, sachant que la CAF reverse à la collectivité la somme de 2,30 €/demi-journée, par enfant, pour un QF inférieur à 800 €.

Monsieur le Maire propose donc d'appliquer les tarifs suivants :

- QF inférieur ou égal à 800 € : 2 €/demi-journée et 3 € le repas, soit 7 € la journée
- QF compris entre 801 € et 1 000 € : 3 €/demi-journée et 4 € le repas, soit 10 € la journée.
- QF supérieur à 1 000 € ou non communiqué : 4 €/demi-journée et 5 € le repas, soit 13 € la journée.

La séance est levée à 20 H 30.